

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

**N°2023-14-T1**

**SÉANCE DU 16 MARS 2023**

**Date de convocation du conseil d'administration : 10 mars 2023**

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17**

**Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS**

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Benoit SECHET ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Christophe PERRIN ; Mme Patricia GARCIA

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à Mme Marie Agnès CHALANCON-FERNANDES

**Membres absents :** Mme Hélène DROMARD ; Mme Myriam RAFFARA

**OBJET :                    MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU C.C.A.S**

Il convient de modifier le tableau des effectifs du C.C.A.S pour prendre en compte une mesure :

- Création d'un poste d'aide-soignant de nuit à temps complet au sein de l'EHPAD Louise Coucheroux

Conformément aux recommandations du CPOM, et au regard des besoins relatifs à la prise en charge des résidents de l'EHPAD au cours des périodes « nuit » il y a lieu de compléter l'équipe actuelle en rotation, il y a lieu de :

- Créer un poste permanent d'aide-soignant à temps complet sur le cadre d'emploi des aides-soignants territoriaux

La création du poste d'aide-soignant de nuit serait proposé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

— — — — —

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les inscriptions budgétaires au chapitre 012 - charges de personnel - du budget annexe de l'EHPAD Louise Coucheroux;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 15 voix pour

- approuve les modifications du tableau des effectifs ci-dessus énoncées ;
- dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget annexe de l'EHPAD Louise Coucheroux 2023, chapitre 012

déposé le 29 MARS 2023  
 transmis le 29 MARS 2023  
Affiché, le 29 MARS 2023

29 MARS 2023

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 16 MARS 2023

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 29 MARS 2023

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Date de transmission de l'acte : 29/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-14-T1 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20230329-2023-14-T1-DE

---

Date de décision : 29/03/2023

Acte transmis par : Nathalie KSSENTINI

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.1.1. Délibérations relatives aux créations, transformations, suppressions d'emplois permanents